

## Conseil d'administration du 23 janvier 2019

### Délibération n° 2019-10

relative à l'approbation des marchés de recrutement ANCOLS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R. 342-2, I, 6°, R. 342-3 et R342-8 ;

**Vu** la délibération n° 2015-05 du 2 avril 2015 ;

**Vu** les pièces des marchés, à savoir le règlement de consultation, le cahier des clauses administratives particulières, le cahier des clauses techniques particulières, les PV de la commission d'ouverture des plis du 3 décembre 2018, le rapport d'analyse des offres, le PV de la commission d'attribution du 9 janvier 2019 ;

DÉCIDE

#### Article unique :

- Le conseil d'administration approuve les marchés de recrutement par application de la délibération n° 2015-05 du 2 avril 2015.
- Le conseil d'administration autorise en conséquence le Directeur général de l'ANCOLS à signer ces marchés avec les attributaires correspondants.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS.

Fait à Paris La Défense, le 23 janvier 2019  
Le Président du conseil d'administration

  
Jean GAEREMYNCK

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative de droit commun compétente dans un délai de deux mois à compter de sa notification.*